

Préfecture de Seine-Maritime										
Commune d'AUMALE										
Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs										
pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement										
1. Annexe à l'arrêté préfectoral										
	N° 200			07-231		du	28 décembre 2007			
2	2. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]									
	a commune est située dans le périmètre d'un PPR t					oui	non x			
	prescrit	date		31 août 2		aléa				
	abrogé	date		29 octobre 2	012	aléa				
	Les documents de référence sont :									
3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]										
	La commune est située dans le périmètre d'un PPR n						oui	non x		
4. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe technologique pour le risque industriel										
5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité										
	en application du décret 91-461 du 14 mai 1991modifié relatif à la prévention du risque sismique									
	La commune est située dans une zone de sismicité			zone la	zone Ib	zone I	zone III	zone 0X		
pièces jointes										
Cartographie extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte										
7. Description des phénomènes de risques technologiques										